

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 18 MAI 2026 À 18 HEURES 30

Le dix-huit mai deux-mil-vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Larissa CANU - Maire, Monsieur Christophe CUFFEL – Adjoint au Maire, Madame Anne-Marie DUVÉRÉ – Adjointe au Maire, Monsieur Gilles CHAPELLIÈRE, Madame Chantal GROUCHY, Monsieur Laurent MARTIN, Madame Stéphanie CUFFEL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie DUVÉRÉ.

- Madame le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 3 avril 2026. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE :

∞ Fonds de concours 2026

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est encore temps de déposer une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour l'année en cours.

En effet, suite aux élections municipales, la date butoir des dépôts des dossiers a été reculée au 31 mai prochain.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de déposer de nouveau l'agrandissement du cimetière.

Pour rappel, une demande de fonds de concours concernant ce projet avait été déposée en 2024 et avait été annulée en 2025 à la suite des travaux non commencés dans les délais.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise EURL RAVALEMENT PIMENTEL concernant la pose et fourniture d'une clôture rigide et l'ouverture du mur du cimetière actuel pour un montant de 15 290,00 € H.T.

Afin que ces travaux puissent bénéficier de ce fonds de concours d'un montant de 3 000,00 €, Madame le Maire propose de déposer le dossier avec cette proposition.

De plus, Madame le Maire rappelle qu'un prêt de 20 000,00 € avait été souscrit en 2024 avec pour objectif de réaliser cet agrandissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition et autorisent Madame le Maire à déposer cette demande de subvention auprès de la Communauté de Communes.

De plus, il est également nécessaire que le terrain soit remis en état avec l'arrache de souches.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les deux devis proposés pour la réalisation de ces travaux :

- MARTIN TERRASSEMENT : 2 000,00 € H.T
- EURL MS TERRASSEMENT : 2 800,00 € H.T

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de réaliser ces travaux par l'entreprise MARTIN TERRASSEMENT.

∞ Gouvernance des commissions thématiques

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la gouvernance des commissions thématiques de la Communauté de Communes a été déterminée comme suit :

- Commission finances et affaires générales : CANU Larissa
- Commission attractivité regroupant les délégations "Economie et dynamisation commerciale" et "Tourisme et culture" : DUVÉRÉ Anne-Marie
- Commission seniors et santé : DUVÉRÉ Anne-Marie
- Commission voirie et mobilités : MARTIN Laurent
- Commission patrimoine bâti et coopération avec les communes : CUFFEL Christophe
- Commission "Urbanisme" et "Environnement" : GROUCHY Chantal
- Commission cycle de l'eau : CUFFEL Christophe
- Commission politique associative et sportive : CUFFEL Christophe
- Commission familles regroupant les délégations "Petite enfance et parentalité" et "Enfance - jeunesse" : CUFFEL Stéphanie
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D) : CANU Larissa
- Binôme PLUi : CANU Larissa et CUFFEL Christophe

Madame Chantal GROUCHY souhaite être informée de l'avancement du PLUi.

De plus, Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'informer la Mairie lors des absences aux commissions.

II. DÉCISION MODIFICATIVE : LOYERS IMPAYÉS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des loyers au nom de Monsieur Gilles BARBASON, ancien locataire du logement communal situé 9 rue de la Lieure et décédé en 2024, restent impayés à ce jour.

Il est nécessaire aujourd'hui, d'annuler ces titres afin de pouvoir envoyer ces loyers à Madame Murièle HAROUTIAN, ex compagne de Monsieur Gilles BARBASON, et co-locataire inscrite sur le bail.

De ce fait, il est nécessaire d'inscrire ce crédit budgétaire d'un montant total de 1 547,72 €.

Madame le Maire propose donc de réaliser une décision modificative comme suit :

- Dépense de fonctionnement : article 615221 – chapitre 11 = - 1550,00 €
(charges générales – entretien et réparation de terrains)
- Dépense de fonctionnement : article 673 – chapitre 67 = + 1550,00 €
(charges exceptionnelles – titres annulés sur exercices antérieurs)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette décision modificative.

III. SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA FEUILLIE

➤ Désignation d'un second délégué titulaire

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les délégués à siéger au sein du syndicat des transports scolaires de la Feuillie avait été désignés précédemment lors d'une réunion de conseil (Délégués titulaires : Madame CANU Larissa et Madame CUFFEL Stéphanie / délégué suppléant : Monsieur CHAPELLIÈRE Gilles).

Cependant, le Maire ne peut être désigné délégué titulaire considérant qu'il est d'office nommé à siéger au sein du syndicat étant également délégué communautaire aux transports scolaires.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose de nommer un nouveau délégué titulaire au syndicat des transports scolaires de la Feuillie :

Après en avoir délibéré, est nommé délégué titulaire à l'unanimité : Monsieur CHAPELLIÈRE Gilles, Madame CUFFEL Stéphanie et Monsieur CUFFEL Christophe en tant que délégué suppléant.

➤ Fiscalisation participation annuelle

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur le mode de fiscalisation concernant la participation annuelle du syndicat de transports scolaires de la Feuillie. En effet, il est nécessaire d'inscrire au budget primitif le montant de la participation annuelle, soit 594,00 € pour 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'inscrire cette dépense au budget primitif.

IV. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêt de Lyons » est amené à se réunir dans les prochains mois. Considérant que depuis le 1er janvier 2023, la Région assure l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres et qu'en tant que membre du comité de pilotage, un représentant de Lorleau et un suppléant doivent être désignés, par délibération, fin de pouvoir y siéger.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de désigner les délégués suivants :

- Titulaire : Madame DUVÉRE Anne-Marie
- Suppléant : Monsieur CUFFEL Christophe

V. GAEC DE LA LANDE SAINT-OUEN

✍ Avis du conseil municipal sur le dossier de consultation

En présence de Monsieur NUYTTEN Charles, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un avis de consultation est ouvert au public concernant un projet de la GAEC DE LA LANDE ST OUEN.

Celui-ci consistant à augmenter les effectifs bovins a été élaboré avec le souci de limiter les nuisances sur l'environnement et de mettre en œuvre les moyens pour supprimer les inconvénients liés à cette activité. La surface d'épandage est suffisamment dimensionnée pour valoriser les effluents d'élevage de l'exploitation. Cette surface a été définie selon les critères réglementaires mais aussi en prenant en compte les contraintes agro-pédologiques et environnementales. Au travers de ce projet, les exploitants s'engagent à démontrer la rigueur et la transparence de leurs pratiques vis-à-vis de l'environnement.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du Code l'environnement, l'avis du conseil municipal doit être sollicité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de donner un avis favorable au dossier.

DIVERS :

- Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande écrite par Madame Chantal GROUCHY, maire sortant, au sujet de la participation des frais d'élections (bulletins). Le remboursement a été fait et remis en main propre (30,00 €).
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'écharpe du Maire, acheté par la commune lors du précédemment mandat, en 2020, n'a pas été restituée par l'ancien maire. De ce fait, un mail à ce sujet a été envoyé à Madame Chantal GROUCHY, demandant le remboursement de ladite écharpe ou sa restitution (118,32€).

- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle de la Feuillie ont le plaisir d'inviter les élus municipaux à la Kermesse prévue le 20 juin prochain, de 14h à 16h à Fleury-la-Forêt.
- Madame le Maire partage aux membres du conseil municipal l'invitation reçue concernant l'inauguration de la MICRO-FOLIE itinérante Lyons-Andelle, qui aura lieu le 29 mai prochain à 18h30 à Charleval.
- Madame le Maire informe les membres du conseil que le réseau cuivre va progressivement fermer sur tout le territoire d'ici 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite. C'est pourquoi, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de communiquer sur cette information auprès des habitants.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les radiateurs et l'éclairage de la Mairie ont été changés. De plus, des étagères de rangement ont été installées dans les toilettes de la Mairie et le verrou du bâtiment extérieur a également été remplacé.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un trou sur la chaussée situé route de Beauficel, avait été signalé à la Mairie. Celui-ci a été réparé par l'entreprise GAMBU.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 5 juin prochain, à 18h à la Mairie avec pour ordre du jour : élections sénatoriales : désignation des délégués qui seront chargés de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.
- Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis reçus pour le démoussage du toit de la Mairie et de l'église.
- Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal une présentation du territoire Lyons-Andelle.

La séance a été levée à 20h.